



Vous souhaitez participer à la défense des droits et libertés ?

Devenez délégué.e du Défenseur des droits dans votre département.
(MÉDOC - ENTRE DEUX MERS - AGGLOMÉRATION BORDEAUX - LIBOURNAIS - SUD GIRONDE)

Le Défenseur des droits est à la recherche de QUATRE DÉLÉGUÉ.ES en Gironde

Des compétences/sensibilités en lutte contre les discriminations et en droit pénitentiaire seront appréciées.

Le Défenseur des droits, institution publique indépendante créée en 2011, est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Il est compétent en cas de litige avec une administration ou un service public, en cas de discrimination ou de harcèlement discriminatoire/sexuel, en cas d'atteintes aux droits de l'enfant, pour l'orientation des lanceurs d'alerte ou en cas de litige avec des professionnels de la sécurité. Plus concrètement, le Défenseur des droits peut être saisi gratuitement par toute personne qui estime que ses droits n'ont pas été respectés.

Dans le cadre de son activité, le Défenseur des droits s'appuie sur plus de 620 délégué.es territoriaux bénévoles. Ces derniers assurent des permanences dans plus de 1000 points d'accueil : maisons de justice et du droit (MJD), points justice, mairies, associations de quartier, préfectures ainsi que dans les établissements pénitentiaires.

Missions Les délégué.es ont une mission d'écoute, d'information, d'orientation et de médiation afin de trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges portés à leur connaissance. Dans l'exercice de leur mission, elles/ils peuvent également réaliser des actions de promotion de l'égalité et de l'accès aux droits.

Engagement Les délégué.es s'engagent à tenir une journée ou deux demi-journées hebdomadaires de permanence d'accueil du public, temps auquel il convient d'ajouter la durée nécessaire à l'analyse et le traitement des réclamations. Les délégué.es s'engagent à assurer l'enregistrement informatisé des demandes reçues, et produire un bilan d'activité une fois par an.

Qui peut devenir délégué.e ? Aucune compétence juridique n'est requise, les délégué.es étant appuyé.es par le pôle régional Nouvelle-Aquitaine pour répondre à toute question juridique. Tous les profils sont les bienvenus ! Il convient néanmoins de posséder une bonne capacité d'écoute, d'avoir le sens et le goût du contact, de disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse, d'être capable de rédiger des courriers et d'utiliser les outils informatiques courants (traitement de texte, messagerie, navigation sur internet).

Ces missions vous intéressent ou vous avez des questions ? Vous pouvez envoyer vos interrogations, et/ou adresser une lettre de motivation et un CV par voie électronique au Pôle régional Nouvelle-Aquitaine : nouvelle-aquitaine@defenseurdesdroits.fr.